



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Maçon en voirie et réseaux divers

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	1/48

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	7
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	19
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	43
Glossaire du REAC	45

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	3/48

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le Titre Professionnel « Constructeur professionnel en voirie et réseaux" a été créé par arrêté du **8 septembre 2003**.

A cette date, il est composé de 4 unités constitutives :

- 1 . Réaliser la pose de bordures, de caniveaux, de pavées autobloquants et de dalles de circulation en béton
- 2 . Réaliser des ouvrages de petite maçonnerie de voirie et d'aménagement urbains (murets, massifs pour candélabres, mobilier urbain).
- 3 . Réaliser la pose de canalisations de petits diamètres (adduction d'eau potable, assainissement, autre réseaux) de fourreaux et de regards préfabriqués.
- 4 . Réaliser les différentes couches de chaussées, y compris les applications d'enrobés à chaud et à froid.

Par arrêté du **27 mai 2008**, le titre est prorogé pour une durée de cinq ans, moyennant quelques modifications apportées au niveau du libellé de chaque activité

A compter de cette date, les unités constitutives (activités) sont modifiées comme suit.

1. Poser des bordures, des caniveaux, des pavés autobloquants et des dalles de circulation en béton.
2. Construire des ouvrages de petite maçonnerie de voirie et d'aménagement urbain en béton et mettre en place des éléments préfabriqués (dallages béton, murets, massifs pour candélabres, mobilier urbain).
3. Réaliser les raccordements aux réseaux humides et construire un réseau sec enterré.
4. Réaliser manuellement les différentes couches de chaussée, y compris les applications d'enrobés à chaud et à froid.

Par arrêté du **13 mai 2013**, le titre est prorogé pour une durée de cinq ans, l'analyse du travail impose la modification significative des référentiels.

A compter de cette date, les unités constitutives (activités) retenues sont :

1. Poser des bordures et des caniveaux.
2. Construire des ouvrages de petite maçonnerie de voirie et d'aménagement urbain.
3. Réaliser les raccordements aux réseaux humides et construire un réseau sec enterré.
4. Réaliser les couches de surface VRD : pavages, dallages et enrobés manuels.

Depuis 2013, la veille permanente effectuée dans le secteur des Travaux Publics a mis en évidence, l'apparition récente de nouveaux ouvrages urbains nécessaires pour déployer l'offre fibre et raccorder les divers utilisateurs au réseau.

L'observation des chantiers a montré que ces infrastructures enterrées sont construites soit à titre prévisionnel dans le cadre de travaux de construction ou d'aménagement des voiries, soit à titre principal dans le cadre de marchés spécifiques visant à déployer l'offre.

Dans les deux cas, il a été constaté que la réalisation de ces ouvrages est confiée aux mêmes ouvriers qui réalisent habituellement les travaux de VRD (Voirie et réseaux divers).

L'analyse du travail de ces ouvriers a mis en évidence l'impérative modification des référentiels afin d'intégrer comme il se doit les conséquences de l'évolution du métier.

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'enquête menée dans 20 entreprises, dont 4 agences de majors des travaux publics, 4 entreprises artisanales et 12 PME, auprès d'ouvriers professionnels du secteur de la Voirie et des Réseaux Divers, de leurs supérieurs directs (chef de chantier ou chef d'équipe) et de chefs d'entreprise ou chefs d'agence a confirmé l'évolution pressentie du métier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	5/48

Tout comme en 2012 ou il a été observé que la pose des bordures et caniveaux représentait une activité à part entière et généralement sous traitée, ce qui est toujours d'actualité, il est également observé le même phénomène pour ce qui concerne la construction des infrastructures permettant l'approvisionnement aux usagers de l'électricité et leur connexion aux réseaux modernes de télécommunications.

Par ailleurs l'enquête montre aussi que les opérations de mise en œuvre manuelle d'enrobés, de pose et scellement de mobilier urbain sont désormais confiées à des entreprises spécialisées qui disposent de personnels essentiellement dédiés à ces tâches.

Sur le plan réglementaire, les professionnels interrogés sont tous unanimes. Concernant les nouvelles obligations consécutives à la loi anti endommagement des réseaux qui impose à compter du 1^{er} janvier 2018 que tout salarié intervenant dans le cadre de travaux urgents soit titulaire d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) délivrée par son employeur, ils considèrent que « l'ouvrier VRD » est concerné par cette réglementation.

Ces professionnels ont aussi fait part de leur étonnement quant à l'intitulé du titre professionnel. Le terme « Constructeur professionnel en voirie et réseaux divers » étant selon eux trop éloigné de l'appellation usuelle donnée à ce métier (ouvrier VRD, maçon VRD, maçon en voirie et réseaux, etc.) lequel peut être un frein à l'entrée en formation et à l'embauche.

Les sociétés de travail intérimaire, grands pourvoyeurs de main d'œuvre sur les chantiers de Travaux publics, interrogées à ce sujet ont confirmé cette remarque en précisant que dans leurs annonces de recrutement, contrairement à un intitulé du type « Maçon voirie », « Maçon VRD », « Ouvrier VRD » ..., l'intitulé complet ou abrégé « Constructeur professionnel en voirie et réseaux divers » ne donnait lieu à quasiment aucune candidature.

L'analyse des offres d'emploi (logiciel jobfeed) proposées par le biais de différents supports au cours de l'année 2007 est édifiante.

Sur un total de 443 offres repérées les intitulés suivants sont identifiés :

« Aide maçon Voiries et réseaux divers » ; « Maçon Voirie et Réseaux Divers-VRD » ; « Maçon en VRD » ; « Maçon VRD » ; « Maçon VRD Télécom » ; « Maçon VRD Travaux Publics » ; « Maçon VRD canalisations » ; « Maçon VRD Chauffeur d'engins ».

Seulement deux offres sous l'intitulé « Constructeur professionnel en voirie et réseaux » ou « CPVR ».

Leur répartition :

- Maçon Voirie et Réseaux Divers-VRD : 23.6 %
- Maçon en VRD : 0.2%
- Maçon VRD : 73.1 %
- Maçon VRD Télécom : 0.7 %
- Maçon VRD Travaux Publics : 0.7 %
- Maçon VRD canalisations : 1.1 %
- Maçon VRD Chauffeur d'engins : Insignifiant

Afin de prendre en compte ces constats :

1. L'intitulé du titre « Constructeur professionnel en voirie et réseaux (CPVR) » est remplacé par « Maçon en voirie et réseaux divers (MVRD) ».

Pour mémoire un titre similaire propriété du Groupement de l'industrie routière pour la formation (GIRF) inscrit au RNCP sous le N°1398 est intitulé « Maçon travaux routiers ».

2. Les activités « Construire des ouvrages de petite maçonnerie de voirie et d'aménagement urbain » et « Réaliser les couches de surface VRD : pavages, dallages et enrobés manuels » sont regroupées sous une seule activité intitulée « Construire les ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface d'un chantier de voirie ».

Cette nouvelle activité est allégée par suppression des compétences relatives à la mise en œuvre des enrobés et à la pose et au scellement des éléments de mobilier urbain.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	6/48

3. L'activité « Poser des bordures et des caniveaux » est reconduite à l'identique.

4. Est créée l'activité « Construire les réseaux enterrés de faible profondeur » dans laquelle sont intégrées deux compétences distinctes relatives aux réseaux dits « courants forts » et « courants faibles ». Elle a vocation à répondre aux besoins des entreprises en matière de qualification des ouvriers d'exécution employé sur les chantiers de construction ou d'aménagement des voiries incluant la pose de réseaux câblés.

Afin de répondre aux récentes exigences réglementaires, la compétence relative au travail à proximité des réseaux est intégrée à ces deux dernières activités.

Liste des activités

Ancien TP : Constructeur Professionnel en Voirie et Réseaux

Activités :

- Poser des bordures et des caniveaux
- Construire des ouvrages de petite maçonnerie de voirie et d'aménagement urbain
- Réaliser les raccordements aux réseaux humides et construire un réseau sec enterré
- Réaliser les couches de surface en VRD : pavages, dallages et enrobés manuels

Nouveau TP : Maçon en voirie et réseaux divers

Activités :

- Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface
- Poser des bordures et des caniveaux
- Construire les réseaux enterrés de faible profondeur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	7/48

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface	1	Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux
		2	Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
		3	Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain
		4	Poser des pavés et des dalles manufacturées
		5	Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie en aménagement urbain
2	Poser des bordures et des caniveaux	1	Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux
		2	Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
		6	Travailler à proximité des réseaux
		7	Mettre en oeuvre des produits manufacturés de type bordures et caniveaux
3	Construire les réseaux enterrés de faible profondeur	1	Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux
		2	Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
		6	Travailler à proximité des réseaux
		8	Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.
		9	Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort.
		10	Réaliser les branchements particuliers eaux pluviales et leurs raccordements.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	8/48

FICHE EMPLOI TYPE

Maçon en voirie et réseaux divers

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le maçon en voirie et réseaux divers réalise des ouvrages dans le cadre de projets de création ou d'aménagement de voirie tels que:

- la réalisation de réseaux secs enterrés permettant la mise en place en souterrain des liaisons courant forts (électricité et éclairage public) et courants faibles (réseaux de télécommunication, fibre optique, signalisation urbaine, etc.) ;
- la construction des ouvrages particuliers d'évacuation des eaux pluviales et leur raccordement au collecteur ;
- la pose de bordures de trottoirs et de caniveaux ;
- la construction des couches de surface (hors produits noirs) des voiries piétonnes ou faiblement circulées ;
- la construction d'aménagements urbains en béton armé ou en blocs de béton.

A partir des consignes reçues, il intervient pour effectuer la mise en place de la signalisation de chantier et de dispositifs de sécurité .

Pour réaliser les travaux confiés, à partir des informations contenues dans les documents mis à disposition (plans, schémas, croquis) et des consignes verbales il procède à la mise en place des repères d'implantations secondaires. Suite à quoi, il terrasse manuellement les fouilles nécessaires ou il réalise les finitions des terrassements mécanisés.

Il pose les infrastructures (chambres, gaines, fourreaux) permettant la mise en place des réseaux secs courants forts et courants faibles enterrés.

Il construit et raccorde au collecteur les branchements d'évacuation des eaux pluviales (avaloirs, grilles, etc.)

Il pose les bordures et les caniveaux, les dalles, les pavés en pierres naturelles ou en béton et il réalise les dallages de voirie.

Il construit des petits ouvrages d'embellissement urbain, tels que des bacs à fleurs, des murets, des massifs pour candélabres, des plots de fondations de panneaux de signalisation verticale, les stations de mise à disposition de vélos et il scelle les fontes de voirie.

Il veille constamment à la propreté de son environnement de travail et nettoie et entretient son matériel.

L'activité se mène en équipe, sur des chantiers souvent en milieu urbain ou sur des zones encore vierges lors de la viabilisation de parcelles (création de lotissements, plateformes industrielles). Les travaux confiés sont réalisés à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier. La nature et l'importance des travaux, les plannings des chantiers et les conditions météorologiques conduisent parfois à des adaptations d'horaires. Le maçon en voirie et réseaux est soumis aux conditions climatiques (froid, pluie, vent, chaleur). La prise de poste et le retour de fin de journée se font généralement au centre de travaux ou au dépôt de l'entreprise. Les chantiers éloignés induisent des déplacements dont la fréquence et la durée dépendent de l'activité et de la spécialisation de l'entreprise. Certains matériaux sont utilisés avec précautions (colles, solvants, ciments, etc.). Le maçon en voirie et réseaux divers exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits. Dans certains cas, une autorisation de conduite d'engins autoportés et une autorisation d'intervention à proximité des réseaux délivrée par le responsable de l'entreprise peut être nécessaire. Le maçon en voirie et réseaux divers intègre les principes du développement durable dans son activité (protection, tri, évacuation des déchets). Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures de protection individuelles et collectives visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il sait identifier les risques potentiels tels que présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autre document) ou la présence de matériaux et produits susceptible de contenir de l'amiante.

Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	9/48

Lors d'interventions rentrant dans le champ de travaux dits d'urgence (réparation de fuite, affaissement routier, etc.) tels que définis dans les textes relatifs à réforme anti endommagement des réseaux, le professionnel doit être titulaire d'une Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), niveau opérateur, délivrée par son employeur conformément aux dispositions de l'article R.554-31 du Code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.»

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises de travaux publics des domaines de la route ou des réseaux enterrés ;
- les entreprises de bâtiment et de travaux publics (terrassement, construction et rénovation de voiries ; aménagements urbains, assainissement, réseaux de télécommunications) ;
- les services de voirie des collectivités locales.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- compagnon voiries et réseaux divers, compagnon routier, maçon voiries et réseaux divers ;
- ouvrier en voiries, ouvrier voiries et réseaux divers, ouvrier routier ;
- paveur, paveur-bordureur, poseur de bordures et caniveaux, poseur de voies ferrées, régaleur sur voiries ;
- agent d'exploitation des routes, agent d'entretien de la voirie et des réseaux divers, agent d'exploitation de la voirie et des réseaux divers, agent de maintenance de la voirie et des réseaux divers.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention à proximité des réseaux :

- Article R 554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter ce professionnel sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface

Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux

Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux

Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain

Poser des pavés et des dalles manufacturées

Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie en aménagement urbain

2. Poser des bordures et des caniveaux

Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux

Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux

Travailler à proximité des réseaux

Mettre en oeuvre des produits manufacturés de type bordures et caniveaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	10/48

3. Construire les réseaux enterrés de faible profondeur
Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux
Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
Travailler à proximité des réseaux
Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.
Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort.
Réaliser les branchements particuliers eaux pluviales et leurs raccordements.

Compétences transversales de l'emploi

Travailler en équipe
Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Convention collective nationale des ouvriers de travaux publics du 15 décembre 1992.
Code(s) NSF :
231s--Production mines et carrières, ouvrages de voirie et réseaux de transport, relevés topographiques

Fiche(s) Rome de rattachement

F1702 Construction de routes et voies

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	11/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel construit des petits ouvrages d'aménagement urbain, tels que des bacs à fleurs, des murets, des massifs pour candélabres, des plots de fondations de panneaux de signalisation verticale, les stations de mise à disposition de vélos et il scelle les fontes de voirie.

En fin de chantier, après la mise en œuvre des différentes couches d'assises de chaussée, le professionnel réalise des pavages (granit, grès, béton). Il construit des dallages béton avec différents types de finitions.

Il s'informe auprès du responsable de chantier des éléments de signalisation et de protection collective à mettre en place puis les installe. Il veille à leur opérationnalité (positionnement, stabilité, propreté) pendant toute la durée du chantier.

A partir des consignes (plans, profils, croquis, schémas), il participe à l'implantation et au traçage des ouvrages à construire en respectant le positionnement altimétrique et planimétrique, la nature et les dimensions précisées dans les plans d'exécution.

Il met en place les éléments complémentaires (fiches, cordeaux, protections). Le cas échéant, il découpe la chaussée existante afin de limiter et de soigner la finition des réfections ultérieures. Il guide le conducteur d'engin par gestes conventionnels lors des opérations de terrassement, il contrôle la profondeur du fond de fouille et en effectue le réglage. Il exécute des fouilles manuelles et s'assure de leur conformité (positionnement, dimensions, profondeur).

Il réalise et met en place des coffrages simples (bois ou panneaux métalliques). Il participe à la mise en place des éléments préfabriqués (élingage, guidage, pose et contrôles) et contrôle le positionnement. Il met en œuvre les matériaux (armatures, béton, blocs béton aggloméré, etc.) et confectionne bétons et mortiers.

Il réalise les enduits au mortier de certains ouvrages

Pour réaliser les couches de surface, il pose les dalles manufacturées et/ou pavés. Il réalise les coupes nécessaires, régale le sable pour les joints et compacte la surface terminée.

Si le chantier l'exige, il réalise des dallages de voirie en béton coulé en place et assure la finition demandée (taloché, balayé, désactivé ou matricé).

Il vérifie visuellement l'aspect des travaux après finition et procède à un autocontrôle géométrique.

Cette activité en extérieur est soumise aux conditions climatiques et génère des nuisances dans un environnement de co-activités contraignant en termes de sécurité et d'organisation.

Le professionnel opère suivant les instructions du responsable de chantier à qui il fait part de ses besoins en matériels et matériaux. Il utilise les outils spécifiques (tronçonneuse thermique, plaques, règles et aiguilles vibrantes, matériel électroportatif, etc.) et des appareils de topographie et de mesure simples (niveau, équerre optique, équerre de raccordement, décamètre).

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures de protection individuelles et collectives visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention. Il respecte l'environnement et applique la réglementation sur le développement durable, tout particulièrement dans la gestion des déchets de chantiers et dans l'utilisation des matériaux et produits.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	13/48

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux
Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain
Poser des pavés et des dalles manufacturées
Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie en aménagement urbain

Compétences transversales de l'activité type

Travailler en équipe
Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	14/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Poser des bordures et des caniveaux

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de la création ou de l'entretien de voiries, le professionnel pose des bordures et des caniveaux pour délimiter les différentes aires de circulation.

Il s'informe auprès du responsable de chantier des éléments de signalisation et de protection collective à mettre en place puis les installe. Il veille à leur opérationnalité pendant toute la durée du chantier.

A partir des consignes (plans, profils, croquis, schémas), il participe à l'implantation et au traçage des alignements de bordures et caniveaux à poser, en respectant le positionnement altimétrique et planimétrique, la nature et les dimensions précisées dans les plans d'exécution.

Il met en place les éléments complémentaires (fiches, cordeaux, protections). Il guide le conducteur d'engin par gestes conventionnels lors des opérations de terrassement, il contrôle la profondeur du fond de fouille et en effectue le réglage. Il exécute des fouilles manuelles et s'assure de leur conformité (positionnement, dimensions, profondeur). Il met en place le béton prêt à l'emploi, il le règle afin de poser les bordures et les caniveaux. Occasionnellement, il fabrique le béton manuellement ou à l'aide d'une bétonnière. Il réalise les joints des éléments posés. Il vérifie visuellement l'aspect des travaux après finition et procède à un autocontrôle géométrique.

Cette activité en extérieur est soumise aux conditions climatiques et génère des nuisances dans un environnement de co-activités contraignant en termes de sécurité et d'organisation.

Le professionnel opère suivant les instructions du responsable de chantier à qui il fait part de ses besoins en matériels et matériaux. Il utilise en sécurité les outils spécifiques (tronçonneuse thermique, pince à bordures, etc.) et des appareils de topographie et de mesure simples (niveau, équerre optique, équerre de raccordement, décamètre).

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures de protection individuelles et collectives visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il sait identifier les risques potentiels tels que présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autre document) ou la présence de matériaux et produits susceptible de contenir de l'amiante.

Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention. Il respecte l'environnement et applique la réglementation sur le développement durable, tout particulièrement dans la gestion des déchets de chantiers et dans l'utilisation des matériaux et produits.

Lors d'interventions rentrant dans le champ de travaux dits d'urgence (réparation de fuite, affaissement routier, etc.) tels que définis dans les textes relatifs à réforme anti endommagement des réseaux, le professionnel doit être titulaire d'une Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur, délivrée par son employeur conformément aux dispositions de l'article R.554-31 du Code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention à proximité des réseaux :

- Article R 554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter ce professionnel sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	15/48

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux
Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
Travailler à proximité des réseaux
Mettre en oeuvre des produits manufacturés de type bordures et caniveaux

Compétences transversales de l'activité type

Travailler en équipe
Mettre en oeuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	16/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Construire les réseaux enterrés de faible profondeur

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel pose des chambres de tirage, des fourreaux et des gaines pour le passage des câbles de télécommunication, de distribution d'électricité et d'éclairage public.

Il s'informe auprès du responsable de chantier des éléments de signalisation et de protection collective à mettre en place puis les installe. Il veille à leur opérationnalité pendant toute la durée du chantier.

A partir des consignes (plans, profils, croquis, schémas), il participe à l'implantation et au traçage des ouvrages à construire en respectant le positionnement altimétrique et planimétrique, la nature et les dimensions précisées dans les plans d'exécution.

Il met en place les éléments complémentaires (fiches, cordeaux, protections). Le cas échéant, il découpe la chaussée existante afin de limiter et de soigner la finition des réfections ultérieures. Il guide le conducteur d'engin par gestes conventionnels lors des opérations de terrassement, il contrôle la profondeur du fond de fouille et en effectue le réglage. Il exécute des fouilles manuelles et s'assure de leur conformité (positionnement, dimensions, profondeur).

Il guide par gestes conventionnels le conducteur de l'engin de levage, élingue les pièces à manutentionner et les met en place. Il contrôle leur positionnement et réalise le calage.

Il pose les gaines ou les fourreaux en respectant le mode d'assemblage (emboîtement, collage). Il s'assure du positionnement correct des éléments à recouvrir ainsi que la présence des peignes. Il dirige, par gestes conventionnels, les manœuvres de déversement, de réglage par couches successives des matériaux de remblai et en contrôle les épaisseurs.

Il met en place le dispositif avertisseur. Il compacte les matériaux par couches à l'aide d'engins adaptés en respectant les consignes reçues.

Il réalise les masques d'étanchéité à l'intérieur des chambres de tirage et scelle les fontes de voirie.

Il vérifie visuellement l'aspect des travaux après finition et participe aux essais de conformité.

Cette activité en extérieur est soumise aux conditions climatiques et génère des nuisances dans un environnement de co-activités contraignant en termes de sécurité et d'organisation.

Le professionnel opère suivant les instructions du responsable de chantier à qui il fait part de ses besoins en matériels et matériaux. Il utilise les outils spécifiques (compresseur, compacteurs, plaques vibrantes, etc.) et des appareils de topographie et de mesure simples (niveau, équerre optique, équerre de raccordement, décamètre).

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures de protection individuelles et collectives visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il sait identifier les risques potentiels tels que présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autre document) ou la présence de matériaux et produits susceptible de contenir de l'amiante.

Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention. Il respecte l'environnement et applique la réglementation sur le développement durable, tout particulièrement dans la gestion des déchets de chantiers et dans l'utilisation des matériaux et produits.

Lors d'interventions rentrant dans le champ de travaux dits d'urgence (réparation de fuite, affaissement routier, etc.) tels que définis dans les textes relatifs à réforme anti endommagement des réseaux, le professionnel doit être titulaire d'une Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur, délivrée par son employeur conformément aux dispositions de l'article R.554-31 du Code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention à proximité des réseaux :

- Article R 554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	17/48

2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter ce professionnel sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux
Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
Travailler à proximité des réseaux
Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.
Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort.
Réaliser les branchements particuliers eaux pluviales et leurs raccordements.

Compétences transversales de l'activité type

Travailler en équipe
Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	18/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au démarrage du chantier, s'assurer de la mise à disposition des éléments de signalisation à mettre en place au regard des directives transmises.

En suivant le plan prédéfini et les consignes reçues, installer la signalisation temporaire du chantier et les équipements de protection collective.

Veiller à leur maintien opérationnel pendant la durée d'activité du chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Tout chantier de travaux publics réalisé sous circulation ou à proximité de voies ouvertes à celle-ci impose une signalisation d'information aux usagers et des moyens matériels de protection des ouvriers adaptée au contexte.

La signalisation temporaire de chantier est régie par des textes normatifs qu'il convient d'appliquer.

Les procédures liées à la sécurité des ouvriers sont précises, l'utilisation des équipements collectifs et individuels de prévention des accidents est obligatoire.

Critères de performance

Les règles de sécurité et la finalité des EPI sont connues.

Le choix des EPI est en adéquation avec les risques encourus.

Les modalités pratiques permettant une signalisation visible, opérationnelle et durable sont connues.

Les procédures de mise en œuvre et de maintenance sont connues.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser la situation de travail et identifier les risques potentiels tels que travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, chutes d'objets, irritations, proximité de circulation routière, troubles musculo-squelettiques et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer.

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement et les consignes associées.

Choisir les panneaux de signalisation en fonction des indications portées sur le plan et/ou les consignes reçues.

Installer (respect des distances, visibilité, stabilité) les dispositifs de signalisation et de balisage.

Lire et exploiter un plan de pose de signalisation temporaire.

Mettre en œuvre les équipements et les moyens de protection individuelle et collective adaptés à la tâche à réaliser.

Mettre en œuvre les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.

Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué.

Trier les déchets par classe pour leur élimination (CET ou recyclage).

Utiliser rationnellement et en sécurité les outils nécessaires à l'activité.

Anticiper les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.

Connaître les règles de pose, d'entretien et de dépose de la signalisation temporaire des chantiers.

Etre autonome dans l'application des consignes.

Préparer son matériel, en fonction de la tâche à réaliser.

Ranger le matériel en fin de journée.

Résoudre un problème (mineur) en l'absence du Chef de Chantier ou du Chef d'Equipe.

S'adapter au poste de travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	19/48

S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Alerter son responsable en cas d'incident ou d'accident.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Ecouter, lire et appliquer les consignes.

Respecter les indications figurant sur les schémas ou les plans.

Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité.

Organiser son intervention avec son hiérarchique.

Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.

Savoir communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Savoir obtenir des renseignements auprès des riverains.

Signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.

Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.

Travailler en équipe.

Connaître et appliquer les gestes et postures de travail.

Connaître la finalité des équipements de protections individuelle et collective mobilisables à chaque tâche de l'emploi.

Connaître la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

Connaître la terminologie normée et usuelle des matériels de signalisation temporaire et de protection des chantiers.

Connaître les causes et les conséquences des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculo-squelettiques.

Connaître les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	20/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes (plans, profils, croquis, schémas), réaliser l'implantation secondaire et le traçage des ouvrages à construire en respectant le positionnement altimétrique et planimétrique, la nature et les dimensions précisées dans les plans d'exécution.

Mettre en place les repères d'implantations secondaires (fiches, cordeaux, protections).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur un chantier de travaux publics.

Le professionnel travaille en équipe sous la responsabilité d'un chef qui lui donne des consignes orales et lui transmet le plan d'exécution et/ou les schémas.

Les implantations constituent la base de départ des travaux, elles doivent être réalisées avec rigueur et contrôlées. Elles nécessitent de maîtriser l'utilisation du matériel courant d'implantation.

Critères de performance

Les règles de sécurité et la finalité des EPI sont connues.

Le choix des EPI est en adéquation avec les risques encourus.

Le matériel d'implantation choisi est adapté au contexte professionnel.

Le matériel d'implantation est utilisé dans le respect des règles professionnelles.

Les repères planimétriques et altimétriques mis en place sont conformes au plan et consignes données.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser la situation de travail et identifier les risques potentiel tels que, bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, chutes d'objets, irritations, proximité de circulation routière, troubles musculo-squelettiques et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer.

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement et les consignes associées.

Calculer une pente entre deux points.

Lire et exploiter des plans, des profils, des coupes et des dessins d'exécution.

Lire et exploiter un plan d'implantation.

Lire une mire.

Matérialiser un alignement de points.

Mesurer une distance horizontale.

Mettre en œuvre les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.

Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué.

Reporter par rayonnement un point au moyen d'un niveau de chantier.

Tenir une mire.

Tracer deux droites parallèles.

Tracer deux droites perpendiculaires.

Tracer une courbe circulaire à partir d'un centre.

Trier les déchets par classe pour leur élimination (CET ou recyclage).

Utiliser rationnellement et en sécurité les outils nécessaires à l'activité.

Anticiper les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.

Etre autonome dans l'application des consignes.

Préparer son matériel, en fonction de la tâche à réaliser.

Ranger le matériel en fin de journée.

Résoudre un problème (mineur) en l'absence du Chef de Chantier ou du Chef d'Equipe.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	21/48

S'adapter au poste de travail.
S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Alerter son responsable en cas d'incident ou d'accident.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Ecouter, lire et interpréter les consignes et les schémas ou plans.
Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité.
Organiser son intervention avec son hiérarchique.
Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.
Savoir communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Savoir obtenir des renseignements auprès des riverains.
Signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.
Travailler en équipe.

Connaître et appliquer les gestes et postures de travail.
Connaître l'utilisation du matériel simple d'implantation (jalons, niveau à bulle, décamètre, équerre optique, etc.).
Connaître la classification des déchets pour leur élimination (CET ou recyclage).
Connaître la finalité des équipements de protections individuelle et collective mobilisables à chaque tâche de l'emploi.
Connaître la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
Connaître la terminologie normée et usuelle des matériels de signalisation temporaire et de protection des chantiers.
Connaître les bases du calcul (4 opérations, pourcentages, règle de trois, surfaces et volumes simples).
Connaître les bases du nivellement.
Connaître les causes et les conséquences des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculo-squelettiques.
Connaître les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	22/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes reçues et des indications portées sur les plans et schémas remis par le responsable de chantier construire en maçonnerie ou en béton armé des petits ouvrages tels que : bacs à fleurs, murets, massifs de fondation, stations de mise à disposition de vélos, etc. et réaliser leur finition attendue.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur un chantier de travaux publics.

Le professionnel travaille en équipe sous la responsabilité d'un chef qui lui donne des consignes orales et lui transmet le plan d'exécution et les schémas.

A partir des tracés matérialisés le professionnel effectue ou participe à l'ouverture des fouilles.

Il construit l'ouvrage dans le respect des tolérances prévues au cahier des charges.

Les équipements collectifs et individuels de prévention des accidents sont obligatoires.

Le professionnel doit maîtriser l'utilisation en sécurité de matériels spécifiques (compresseur, scie à sol, groupe électrogène, matériel électroportatif, etc.) et les opérations de maintenance de premier niveau.

Critères de performance

Les règles de sécurité et la finalité des EPI sont connues.

Le choix des EPI est en adéquation avec les risques encourus.

Le positionnement, les caractéristiques dimensionnelles et la finition des ouvrages sont conformes aux attendus (consignes reçues, indications portées sur les plans ou les schémas).

La fabrication des bétons et mortiers est conforme aux consignes reçues.

La mise en œuvre du béton (vibration) est conforme aux exigences.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser la situation de travail et identifier les risques potentiels tels que bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, chutes d'objets, manipulation de ciment, explosions, brûlures, irritations, proximité de circulation routière, troubles musculo-squelettiques et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer.

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement et les consignes associées.

Assurer la finition de l'ouvrage : ragréer et enduire.

Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels.

Confectionner une armature simple, positionner un treillis soudé.

Décoffrer un ouvrage.

Fabriquer du mortier ou du béton.

Lire et exploiter des plans, des profils, des coupes et des dessins d'exécution.

Mettre à la cote les fontes de voirie.

Mettre en œuvre du béton.

Mettre en œuvre les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.

Monter des blocs de ciment au mortier.

Poser des éléments préfabriqués.

Réaliser la maintenance de premier niveau des matériels nécessaires à l'activité : compresseur, scie à sol, groupe électrogène, matériel électroportatif, etc.

Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué.

Sceller les fontes de voirie.

Trier les déchets par classe pour leur élimination (CET ou recyclage).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	23/48

Utiliser rationnellement et en sécurité les matériels nécessaires à l'activité.
Utiliser rationnellement et en sécurité les outils nécessaires à l'activité.
Utiliser une aiguille vibrante pour le serrage du béton.
Vérifier la conformité des appareils de levage pour la manutention des éléments (nature, classe de résistance, état de vétusté, date de péremption).

Anticiper les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
Etre autonome dans l'application des consignes.
Préparer son matériel, en fonction de la tâche à réaliser.
Ranger le matériel en fin de journée.
Résoudre un problème (mineur) en l'absence du Chef de Chantier ou du Chef d'Equipe.
S'adapter au poste de travail.
S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Alerter son responsable en cas d'incident ou d'accident.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Ecouter, lire et appliquer les consignes et les schémas ou plans.
Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité.
Organiser son intervention avec son hiérarchie.
Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.
Savoir communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Savoir obtenir des renseignements auprès des riverains.
Signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.
Travailler en équipe.

Connaître et appliquer les gestes et postures de travail.
Connaître l'utilisation du matériel mécanique (compresseur, brise béton, scie à sols, tronçonneuse, etc.).
Connaître la classification des déchets pour leur élimination (CET ou recyclage).
Connaître la finalité des équipements de protections individuelle et collective mobilisables à chaque tâche de l'emploi.
Connaître la mise en œuvre des bétons, mortiers et résines de scellement.
Connaître la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
Connaître le rôle des armatures d'un ouvrage en béton armé.
Connaître les bases du calcul (4 opérations, pourcentages, règle de trois, surfaces et volumes simples).
Connaître les bases du coffrage pour réaliser un ouvrage en béton.
Connaître les bases du ferrailage pour réaliser un ouvrage en béton armé.
Connaître les causes et les conséquences des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, de l'agressivité du ciment, des explosions, des brûlures, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculo-squelettiques.
Connaître les dosages, les dénominations et les techniques pour la fabrication des bétons et des mortiers.
Connaître les gestes conventionnels de guidage des engins de terrassement et de levage.
Connaître les procédures de maintenance de premier niveau des matériels spécifiques (électroportatif, thermique).
Connaître les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
Connaître les techniques d'application et de finition des enduits au mortier de ciment.
Connaître les techniques d'élingage et d'accrochage d'éléments à manœuvrer à l'aide d'engins de levage.
Connaître les techniques d'utilisation des blocs de ciment.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	24/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Poser des pavés et des dalles manufacturées

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes transmises par le responsable de chantier et des repères altimétriques en place, préparer le support des matériaux constitutifs de la couche de surface des voiries.
Poser les pavés et les dalles, réaliser les coupes, jointoyer et compacter la surface dans le respect des exigences architecturales.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur un chantier de travaux publics.
Le professionnel travaille en équipe sous la responsabilité d'un chef qui lui donne des consignes orales et lui transmet le plan d'exécution et les schémas.
A partir des tracés matérialisés le professionnel effectue la pose du revêtement de surface dans le respect des tolérances prévues au cahier des charges.
L'utilisation des équipements collectifs et individuels de prévention des accidents est obligatoire.
Elle nécessite de maîtriser l'utilisation en sécurité et les opérations de maintenance de premier niveau de matériels spécifiques (coupe pavés, scie sur table, groupe électrogène, etc.).

Critères de performance

Les règles de sécurité et la finalité des EPI sont connues.
Le choix des EPI est en adéquation avec les risques encourus.
Le lit de pose est conforme aux recommandations (épaisseur, compacité, planéité).
Les pavés et les dalles sont posés en respectant les cotes de planimétrie et d'altimétrie.
Les pavés et les dalles sont posés en respectant les exigences architecturales (calepinage, largeur des joints, qualité des coupes, planéité).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser la situation de travail et identifier les risques potentiels tels que bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, chutes d'objets, manipulation de ciment, explosions, brûlures, irritations, proximité de circulation routière, troubles musculo-squelettiques et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer.
Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement et les consignes associées.
Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels.
Compacter les matériaux d'assise.
Couper en sécurité des pavés et des dalles à l'aide d'une scie sur table.
Dresser le fond de forme conformément aux exigences de pose (planéité, absence de points singuliers).
Lire et exploiter des plans, des profils, des coupes et des dessins d'exécution.
Mettre en œuvre les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
Poser tous les types de pavés (béton, pierre) et de dalles.
Réaliser la maintenance de premier niveau des matériels nécessaires à l'activité : compresseur, scie sur table, groupe électrogène, matériel électroportatif, plaque vibrante, etc.
Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué.
Trier les déchets par classe pour leur élimination (CET ou recyclage).
Utiliser rationnellement et en sécurité les matériels nécessaires à l'activité.
Utiliser rationnellement et en sécurité les outils nécessaires à l'activité.

Anticiper les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
Etre autonome dans l'application des consignes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	25/48

Préparer son matériel, en fonction de la tâche à réaliser.
Ranger le matériel en fin de journée.
Résoudre un problème (mineur) en l'absence du Chef de Chantier ou du Chef d'Equipe.
S'adapter au poste de travail.
S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Alerter son responsable en cas d'incident ou d'accident.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Ecouter, lire et appliquer les consignes et les schémas ou plans.
Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité.
Organiser son intervention avec son hiérarchique.
Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.
Savoir communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Savoir obtenir des renseignements auprès des riverains.
Signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.
Travailler en équipe.

Connaître et appliquer les gestes et postures de travail.
Connaître l'utilisation et le fonctionnement du petit matériel de compactage (engin de servitude sans chauffeur porté et non télécommandé).
Connaître l'utilisation du matériel mécanique (compresseur, brise béton, scie à sols, tronçonneuse, etc.).
Connaître la classification des déchets pour leur élimination (CET ou recyclage).
Connaître la finalité des équipements de protections individuelle et collective mobilisables à chaque tâche de l'emploi.
Connaître la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
Connaître les bases du calcul (4 opérations, pourcentages, règle de trois, surfaces et volumes simples).
Connaître les causes et les conséquences des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, de l'agressivité du ciment, des explosions, des brûlures, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculo-squelettiques.
Connaître les différents types de pavés (béton, pierre) et dalles manufacturées.
Connaître les gestes conventionnels de guidage des engins de terrassement et de levage.
Connaître les méthodes de réglage du lit de pose.
Connaître les procédures de maintenance de premier niveau des matériels spécifiques (électroportatif, thermique).
Connaître les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
Connaître les règles de compactage des matériaux.
Connaître les techniques de coupes des différentes natures de pavés et de dalles manufacturées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	26/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie en aménagement urbain

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes du responsable de chantier et des repères d'implantation, mettre en place la couche de fondation et la compacter, placer le film polyane, les joints de dilatation et le treillis soudé, couler le béton et réaliser la finition des surfaces (taloché, balayé, désactivé, matricé).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur un chantier de travaux publics.

Le professionnel travaille en équipe sous la responsabilité d'un chef qui lui donne des consignes orales et lui transmet le plan d'exécution et les schémas.

La construction des dallages de voirie est réalisée après la pose des réseaux et des bordures.

Le béton est livré ou préparé sur chantier en fonction des quantités à mettre en œuvre.

Les procédures liées à la sécurité sont précises et l'utilisation des équipements collectifs et individuels de prévention des accidents est obligatoire.

Critères de performance

Les EPI sont portés en conformité à l'activité menée.

La sécurité individuelle et collective est respectée.

Le terrassement, la couche de fondation et son compactage permettent la réalisation d'un dallage.

Le film polyane, les joints de dilatation et le treillis soudé sont correctement positionnés.

Les caractéristiques dimensionnelles (niveau, hauteur, épaisseur) du béton sont conformes aux recommandations.

Les dosages et la mise en œuvre du béton (vibration) sont conformes aux exigences.

L'aspect visuel est satisfaisant (planéité, état de surface).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser la situation de travail et identifier les risques potentiels tels que bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, chutes d'objets, manipulation de ciment, explosions, brûlures, irritations, proximité de circulation routière, troubles musculo-squelettiques et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer.

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement et les consignes associées.

Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels.

Compacter les matériaux d'assise.

Confectionner une armature simple, positionner un treillis soudé.

Couper en sécurité des pavés et des dalles à l'aide d'une scie sur table.

Dresser le fond de forme conformément aux exigences de pose (planéité, absence de points singuliers).

Fabriquer du mortier ou du béton.

Lire et exploiter des plans, des profils, des coupes et des dessins d'exécution.

Mettre en œuvre du béton.

Mettre en œuvre les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.

Mettre en œuvre un produit de cure du béton.

Poser des règles joints.

Poser tous les types de pavés (béton, pierre) et de dalles.

Réaliser la finition d'un dallage : talochage, balayage.

Réaliser la maintenance de premier niveau des matériels nécessaires à l'activité : compresseur, groupe électrogène, matériel électroportatif, plaque vibrante, nettoyeur haute pression, aiguille vibrante, règle vibrante, etc.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	27/48

Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué.
 Réaliser un coffrage simple.
 Réaliser un joint par sciage.
 Trier les déchets par classe pour leur élimination (CET ou recyclage).
 Utiliser rationnellement et en sécurité les matériels nécessaires à l'activité : nettoyeur haute pression, aiguille vibrante, règle vibrante, etc.
 Utiliser rationnellement et en sécurité les outils nécessaires à l'activité.

Anticiper les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
 Etre autonome dans l'application des consignes.
 Préparer son matériel, en fonction de la tâche à réaliser.
 Ranger le matériel en fin de journée.
 Résoudre un problème (mineur) en l'absence du Chef de Chantier ou du Chef d'Equipe.
 S'adapter au poste de travail.
 S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Alerter son responsable en cas d'incident ou d'accident.
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Ecouter, lire et appliquer les consignes et les schémas ou plans.
 Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité.
 Organiser son intervention avec son hiérarchie.
 Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.
 Savoir communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Savoir obtenir des renseignements auprès des riverains.
 Signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
 Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.
 Travailler en équipe.

Connaître et appliquer les gestes et postures de travail.
 Connaître l'utilisation et le fonctionnement du petit matériel de compactage (engin de servitude sans chauffeur porté et non télécommandé).
 Connaître l'utilisation du matériel mécanique (compresseur, brise béton, scie à sols, tronçonneuse, règle vibrante etc.).
 Connaître l'utilité et les règles de construction des joints de dilatation.
 Connaître la classification des déchets pour leur élimination (CET ou recyclage).
 Connaître la finalité des équipements de protections individuelle et collective mobilisables à chaque tâche de l'emploi.
 Connaître la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
 Connaître les bases du calcul (4 opérations, pourcentages, règle de trois, surfaces et volumes simples).
 Connaître les bases du coffrage pour réaliser un ouvrage en béton,
 Connaître les bases du ferrailage pour réaliser un ouvrage en béton armé.
 Connaître les causes et les conséquences des diverses addictions, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, de l'agressivité du ciment, des explosions, des brûlures, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculo- squelettiques.
 Connaître les dosages, les dénominations et les techniques pour la fabrication des bétons et des mortiers.
 Connaître les gestes conventionnels de guidage des engins.
 Connaître les méthodes de mise en œuvre des bétons.
 Connaître les procédures de maintenance de premier niveau des matériels spécifiques (électroportatif, thermique).
 Connaître les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
 Connaître les règles de compactage des matériaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	28/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Travailler à proximité des réseaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Assister le conducteur de l'engin de terrassement lors de l'ouverture des fouilles.
Guider le conducteur de l'engin en fonction des indicateurs (grillages avertisseurs) et des réseaux rencontrés en étant au sol et à proximité.
Contrôler les altimétries et réaliser la finition manuelle des fouilles.
Lorsque le professionnel réalise ces tâches, il est dénommé « suiveur » du conducteur de l'engin de terrassement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur les chantiers où le conducteur d'engin et le suiveur sont susceptibles de travailler à proximité de réseaux aériens ou souterrains préalablement identifiées, repérés, positionnés ou totalement inconnus.

Le conducteur d'engin et le suiveur doivent connaître les risques d'endommagement des ouvrages des différentes catégories lors de travaux à proximité de réseaux existants et les conséquences qui pourraient en résulter :

- pour la sécurité des personnes et des biens,
- pour la protection de l'environnement,
- pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages.

Ces professionnels doivent apprendre à s'en prémunir et à limiter les conséquences d'un éventuel endommagement.

Critères de performance

La lecture des affleurants est effectuée et efficace.
Les indications de repérage de réseau sont analysées et comprises.
Les risques liés à un accident sur un réseau sont connus.
Les précautions lors de l'intervention à proximité d'un réseau sont connues et appliquées.
En cas d'accident, les consignes de sécurité et d'alerte sont connues et appliquées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer et respecter la méthode de travail définie.
Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement.
Appliquer les consignes de travail (orales ou écrites).
Comprendre l'environnement, les marquages - piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, la lecture du terrain, les moyens de repérage.
Identifier les réseaux existants avant le travail.
Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues.
Lire un plan et dessiner un croquis.
Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé).
Maîtriser les modalités pratiques d'alertes de la hiérarchie.
Maîtriser les techniques à utiliser dans le but de ne pas endommager les réseaux en fonction de l'imprécision du positionnement des ouvrages.
Réagir rapidement en cas de dysfonctionnement ou d'imprévu dans le déroulement des opérations.
Renseigner un rapport journalier, rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.
Utiliser les moyens de protection collective et individuelle.

Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	29/48

Organiser son intervention avec son hiérarchique et préparer son matériel.
S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Connaître et être capable d'appliquer la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
Connaître et être capable de mettre en œuvre les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.

Connaître le rôle de l'opérateur, sa mission et ses responsabilités à son niveau.

Connaître les caractéristiques techniques des pelles hydrauliques utilisées en terrassements.

Connaître les gestes conventionnels de guidage.

Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens.

Connaître les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	30/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Mettre en oeuvre des produits manufacturés de type bordures et caniveaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes du responsable de chantier, distribuer (barder) les éléments à poser (bordures, caniveaux) sur toute la longueur du futur ouvrage dont le terrassement préalable aura été réalisé et réceptionné.

Approvisionner le béton de pose généralement de type « prêt à l'emploi » et le pré régler.

Poser et ajuster les bordures et les caniveaux par rapport aux indications matérialisées sur le terrain (fiches, cordeau).

Réaliser les coupes d'éléments standards pour la construction de courbes, de passages surbaissés, de retours d'angles, en fonction des dimensions requises mesurée à l'avancement puis les poser.

Mettre en place le béton de calage et jointoyer les éléments au mortier pour une bonne finition de l'ouvrage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur un chantier de travaux publics.

Le professionnel travaille en équipe sous la responsabilité d'un chef qui lui donne des consignes orales et lui transmet le plan d'exécution et les schémas.

Il peut être amené à guider les opérations d'approvisionnement du béton par un engin de chantier. Les éléments sont posés manuellement en binôme ou avec une machine de pose. Les coupes sont réalisées au moyen d'une tronçonneuse thermique à matériaux.

Le jointoiement entre éléments est réalisé manuellement après séchage du béton de fondation.

Les procédures liées à la sécurité sont précises et l'utilisation des équipements collectifs et individuels de prévention des accidents est obligatoire.

Critères de performance

Les EPI sont portés en conformité à l'activité menée.

La sécurité individuelle et collective est respectée.

La régularité du pré réglage du béton et la technique de pose des éléments mis en œuvre permet d'obtenir des cadences optimales.

Les caractéristiques dimensionnelles (altimétries, planimétrie) des éléments posés sont conformes aux indications portées sur le plan d'exécution.

Les joints sont propres et réguliers.

L'aspect visuel de l'ouvrage est satisfaisant.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser la situation de travail et identifier les risques potentiels tels que bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, chutes d'objets, manipulation de ciment, explosions, brûlures, irritations, proximité de circulation routière, troubles musculo-squelettiques et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer.

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement et les consignes associées.

Approvisionner le béton.

Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels.

Fabriquer du mortier ou du béton.

Identifier les risques potentiels tels que présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autre document) ou la présence de matériaux et produits susceptible de contenir de l'amiante.

Lire et exploiter des plans, des profils, des coupes et des dessins d'exécution.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	31/48

Mettre en œuvre du béton.
 Mettre en œuvre les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
 Poser de bordures de type P.
 Poser des bordures de type I.
 Poser des bordures de type T ou A.
 Poser des caniveaux simples type CS.
 Poser des doubles caniveaux type CC.
 Pré régler le béton.
 Réaliser la maintenance de premier niveau de la tronçonneuse thermique.
 Réaliser les calages.
 Réaliser les coupes.
 Réaliser les courbes.
 Réaliser les joints.
 Réaliser les passages surbaissés.
 Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué.
 Trier les déchets par classe pour leur élimination (CET ou recyclage).
 Utiliser rationnellement et en sécurité la tronçonneuse thermique.
 Utiliser rationnellement et en sécurité les outils nécessaires à l'activité.

Anticiper les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
 Etre autonome dans l'application des consignes.
 Préparer son matériel, en fonction de la tâche à réaliser.
 Ranger le matériel en fin de journée.
 Résoudre un problème (mineur) en l'absence du Chef de Chantier ou du Chef d'Equipe.
 S'adapter au poste de travail.
 S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Alerter son responsable en cas d'incident ou d'accident.
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Ecouter, lire et appliquer les consignes et les schémas ou plans.
 Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité.
 Organiser son intervention avec son hiérarchie.
 Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.
 Savoir communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Savoir obtenir des renseignements auprès des riverains.
 Signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
 Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.
 Travailler en équipe.

Connaître et appliquer les gestes et postures de travail.
 Connaître l'utilisation de la tronçonneuse thermique.
 Connaître la classification des déchets pour leur élimination (CET ou recyclage).
 Connaître la finalité des équipements de protections individuelle et collective mobilisables à chaque tâche de l'emploi.
 Connaître la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
 Connaître les bases du calcul (4 opérations, pourcentages, règle de trois, surfaces et volumes simples).
 Connaître les causes et les conséquences des diverses addictions, de la présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, de l'agressivité du ciment, de la proximité de circulation routière et des troubles musculo-squelettiques.
 Connaître les différents types et classes de bordures et caniveaux.
 Connaître les dosages, les dénominations et les techniques pour la fabrication des bétons et des mortiers.
 Connaître les gestes conventionnels de guidage des engins.
 Connaître les méthodes de mise en œuvre des bétons.
 Connaître les procédures de maintenance de premier niveau des matériels spécifiques (électroportatif, thermique).
 Connaître les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
 Connaître les techniques de construction de bordures et caniveaux extrudés.
 Connaître les techniques d'élingage et d'accrochage d'éléments à manœuvrer à l'aide d'engins de levage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	32/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Poser les gaines, fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Poser en fouille ouvertes à l'aide d'un engin de levage avec chauffeur les chambres de tirage préfabriquées à partir des consignes du responsable de chantier et des implantations préalablement mises en place. Distribuer puis mettre en place les fourreaux sur leur lit de pose. Remblayer les fouilles par couches successives compactées et mettre en place le grillage avertisseur conformément à la norme en vigueur (couleur, distance, surface, etc.). Confectionner les masques intérieurs pour assurer l'étanchéité au droit des pénétrations des fourreaux dans les chambres et réaliser les remontées sur poteaux support de réseaux aériens.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur un chantier de travaux publics.

Le professionnel travaille en équipe sous la responsabilité d'un chef qui lui donne des consignes orales et lui transmet le plan d'exécution et les schémas.

Il peut être amené à guider les opérations d'approvisionnement des matériaux par un engin de chantier ou de levage.

L'ouverture des fouilles est réalisée préalablement à la pose des éléments lourds qui sont posés en binôme au moyen d'un engin de levage avec conducteur.

Le lit de pose est mis en œuvre, les fourreaux y sont posés en respectant les dispositions constructives : nappes, diamètres, peignes, emboîtements, distances et profondeurs.

Le remblaiement des tranchées et des fouilles s'effectue par apport de matériaux préalablement définis dans le cahier des charges (remblai, grave ciment, béton, sable, grave naturelle etc.).

Les matériaux de remblai et le dispositif avertisseur sont mis en œuvre conformément aux prescriptions.

Les procédures liées à la sécurité sont précises et l'utilisation des équipements collectifs et individuels de prévention des accidents est obligatoire.

Critères de performance

Les EPI sont portés en conformité à l'activité menée.

Les fouilles, les remblais et le dispositif avertisseur respectent les préconisations du cahier des charges.

Le positionnement, les diamètres et l'assemblage des fourreaux sont conformes aux recommandations de mise en œuvre.

La pénétration des fourreaux dans les chambres en amont et en aval est conforme aux exigences, les masques intérieurs assurent l'étanchéité de l'ouvrage.

Les peignes sont convenablement positionnés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser la situation de travail et identifier les risques potentiels tels que, bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, chutes d'objets, manipulation de ciment, explosions, brûlures, irritations, proximité de circulation routière, troubles musculo-squelettiques et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer.

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement et les consignes associées.

Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels.

Fabriquer et mettre en œuvre du mortier ou du béton.

Identifier les risques potentiels tels que présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autre document) ou la présence de matériaux et produits susceptible de contenir de l'amiante.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	33/48

Lire et exploiter des plans, des profils, des coupes et des dessins d'exécution.
 Mettre en œuvre les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
 Poser des peignes pour des nappes de fourreaux télécom.
 Poser le grillage avertisseur.
 Positionner une chambre de tirage.
 Réaliser l'enrobage des gaines et fourreaux.
 Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué.
 Réaliser un masque autour d'une pénétration dans une chambre de tirage.
 Régaler les matériaux en couches uniformes.
 Régler en altimétrie les lits de pose.
 Trier les déchets par classe pour leur élimination (CET ou recyclage).
 Utiliser et assurer l'entretien journalier du petit matériel de compactage (plaque vibrante, pilonneuse).
 Utiliser le petit matériel (engin de servitude sans chauffeur porté et non télécommandé) et outillage courant de chantier et en assurer l'entretien de premier niveau.
 Vérifier le fond de fouille (profil, absence de points saillants).

Anticiper les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
 Etre autonome dans l'application des consignes.
 Préparer son matériel, en fonction de la tâche à réaliser.
 Ranger le matériel en fin de journée.
 Résoudre un problème mineur en l'absence du Chef de Chantier ou du Chef d'Equipe.
 S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Alerter son responsable en cas d'incident ou d'accident.
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Ecouter, lire et appliquer les consignes et les schémas ou plans.
 Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité.
 Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.
 Signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
 Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.

Connaître et appliquer les gestes et postures de travail.
 Connaître l'utilisation et le fonctionnement du petit matériel de compactage et les règles de compactage (engin de servitude sans chauffeur porté et non télécommandé).
 Connaître la classification des déchets pour leur élimination (CET ou recyclage).
 Connaître la finalité des équipements de protections individuelle et collective mobilisables à chaque tâche de l'emploi.
 Connaître la mise en œuvre des remblais de tranchée.
 Connaître la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
 Connaître le rôle du lit de pose.
 Connaître les bases du calcul (4 opérations, pourcentages, règle de trois, surfaces et volumes simples).
 Connaître les causes et les conséquences des diverses addictions, de la présence de matériaux et de produits susceptibles de contenir de l'amiante, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, de l'agressivité du ciment, des explosions, des brûlures, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculo-squelettiques.
 Connaître les codes de couleur des dispositifs avertisseurs pour les réseaux enterrés.
 Connaître les différentes méthodes de réglage d'un fond de fouille.
 Connaître les différentes techniques de pose et d'assemblage des fourreaux (emboîtement, collage, enrobage).
 Connaître les différents types de fourreaux et accessoires utilisés pour les réseaux secs.
 Connaître les différents types de regard et chambre de tirage pour les réseaux secs.
 Connaître les dosages, les dénominations et les techniques pour la fabrication des bétons et des mortiers.
 Connaître les gestes conventionnels de guidage des engins.
 Connaître les matériaux utilisables pour le remblaiement des tranchées.
 Connaître les méthodes de mise en œuvre des bétons.
 Connaître les méthodes de réglage du lit de pose.
 Connaître les principes d'essais d'un réseau sec.
 Connaître les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
 Connaître les techniques d'élingage et d'accrochage d'éléments à manœuvrer à l'aide d'engins de levage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	34/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Poser en fouille ouvertes à l'aide d'un engin de levage avec chauffeur les chambres de tirage préfabriquées à partir des consignes du responsable de chantier et des implantations préalablement mises en place. Distribuer puis mettre en place les gaines sur leur lit de pose. Remblayer les fouilles par couches successives compactées et mettre en place le grillage avertisseur conformément à la norme en vigueur (couleur, distance, surface, etc.). Confectionner les masques intérieurs pour assurer l'étanchéité au droit des pénétrations des gaines dans les chambres et postes de transformation, réaliser les remontées sur poteaux support de réseaux aériens.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur un chantier de travaux publics.
Le professionnel travaille en équipe sous la responsabilité d'un chef qui lui donne des consignes orales et lui transmet le plan d'exécution et les schémas.
Il peut être amené à guider les opérations d'approvisionnement des matériaux par un engin de chantier ou de levage.
L'ouverture des fouilles est réalisée préalablement à la pose des éléments lourds qui sont posés en binôme au moyen d'un engin de levage avec conducteur.
Le lit de pose est mis en œuvre, les gaines y sont posées en respectant les dispositions constructives : diamètres, emboîtements, distances et profondeurs.
Le remblaiement des tranchées et des fouilles s'effectue par apport de matériaux préalablement défini dans le cahier des charges (remblai, grave ciment, béton, sable, grave naturelle etc.).
Les matériaux de remblai et le dispositif avertisseur sont mis en œuvre conformément aux prescriptions.
Les procédures liées à la sécurité sont précises et l'utilisation des équipements collectifs et individuels de prévention des accidents est obligatoire.

Critères de performance

Les EPI sont portés en conformité à l'activité menée.
La sécurité individuelle et collective est respectée.
Les fouilles, les remblais et le dispositif avertisseur respectent les préconisations du cahier des charges.
Les chambres de tirage sont correctement positionnées (planimétrie et altimétrie).
Les diamètres et l'assemblage par emboitement des gaines est conforme aux recommandations de mise en œuvre.
Le positionnement des gaines est conforme au plan
Les masques intérieurs assurent l'étanchéité de l'ouvrage.
Les tires fils sont en place et opérationnels.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser la situation de travail et identifier les risques potentiels tels que bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, chutes d'objets, manipulation de ciment, explosions, brûlures, irritations, proximité de circulation routière, troubles musculo-squelettiques et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer.
Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement et les consignes associées.
Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels.
Fabriquer et mettre en œuvre du mortier ou du béton.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	35/48

Identifier les risques potentiels tels que présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autre document) ou la présence de matériaux et produits susceptible de contenir de l'amiante.
 Lire et exploiter des plans, des profils, des coupes et des dessins d'exécution.
 Mettre en œuvre les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
 Poser le grillage avertisseur.
 Positionner une chambre de tirage.
 Réaliser l'enrobage des gaines.
 Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué.
 Réaliser un masque autour d'une pénétration dans une chambre de tirage.
 Régaler les matériaux en couches uniformes.
 Régler en altimétrie les lits de pose.
 Trier les déchets par classe pour leur élimination (CET ou recyclage).
 Utiliser et assurer l'entretien journalier du petit matériel de compactage (plaque vibrante, pilonneuse).
 Utiliser le petit matériel (engin de servitude sans chauffeur porté et non télécommandé) et outillage courant de chantier et en assurer l'entretien de premier niveau.
 Vérifier la présence et l'opérationnalité des tires-fils.
 Vérifier le fond de fouille (profil, absence de points saillants).

Anticiper les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
 Etre autonome dans l'application des consignes.
 Préparer son matériel, en fonction de la tâche à réaliser.
 Ranger le matériel en fin de journée.
 Résoudre un problème mineur en l'absence du Chef de Chantier ou du Chef d'Equipe.
 S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Alerter son responsable en cas d'incident ou d'accident.
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Ecouter, lire et appliquer les consignes et les schémas ou plans.
 Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité.
 Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.
 Signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
 Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.

Connaître et appliquer les gestes et postures de travail.
 Connaître l'utilisation et le fonctionnement du petit matériel de compactage et les règles de compactage (engin de servitude sans chauffeur porté et non télécommandé).
 Connaître la classification des déchets pour leur élimination (CET ou recyclage).
 Connaître la finalité des équipements de protections individuelle et collective mobilisables à chaque tâche de l'emploi.
 Connaître la mise en œuvre des remblais de tranchée.
 Connaître la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
 Connaître le rôle des tire-fils.
 Connaître le rôle du lit de pose.
 Connaître les bases du calcul (4 opérations, pourcentages, règle de trois, surfaces et volumes simples).
 Connaître les causes et les conséquences des diverses addictions, de la présence de matériaux et de produits susceptibles de contenir de l'amiante, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, de l'agressivité du ciment, des explosions, des brûlures, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculo-squelettiques.
 Connaître les codes de couleur des dispositifs avertisseurs pour les réseaux enterrés.
 Connaître les différentes techniques de pose et d'assemblage des fourreaux (emboîtement, collage, enrobage).
 Connaître les différents types de gaines et accessoires utilisés pour les réseaux secs.
 Connaître les différents types de regard et chambre de tirage pour les réseaux secs.
 Connaître les dosages, les dénominations et les techniques pour la fabrication des bétons et des mortiers.
 Connaître les gestes conventionnels de guidage des engins.
 Connaître les matériaux utilisables pour le remblaiement des tranchées.
 Connaître les méthodes de mise en œuvre des bétons.
 Connaître les méthodes de réglage du lit de pose.
 Connaître les principes d'essais d'un réseau sec.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	36/48

Connaître les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
Connaître les techniques d'élingage et d'accrochage d'éléments à manœuvrer à l'aide d'engins de levage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	37/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Réaliser les branchements particuliers eaux pluviales et leurs raccordements.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes du responsable de chantier et des implantations préalablement mises en place, les terrassements nécessaires à la pose des tuyaux sont effectués en prenant soin de dégager le collecteur au point de raccordement. Le lit de pose étant mis en œuvre les tuyaux sont posés et raccordés au collecteur, la tranchée est soigneusement remblayée par couches successives compactées. Le dispositif avertisseur du réseau en place est positionné conformément à la norme en vigueur (couleur, distance, surface, etc.).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur un chantier de travaux publics.

Le professionnel travaille en équipe sous la responsabilité d'un chef qui lui donne des consignes orales et lui transmet le plan d'exécution et les schémas.

Il peut être amené à guider les opérations d'approvisionnement des matériaux par un engin de chantier ou de levage.

L'ouverture des fouilles est préalablement réalisée.

Le branchement sur le collecteur est réalisé par piquage (découpe ou carottage).

Le lit de pose est mis en œuvre en respectant la pente d'écoulement, les tuyaux sont posés en respectant les dispositions constructives : nature, diamètres, emboitements, pentes.

Le remblaiement des tranchées et des fouilles s'effectue par apport de matériaux préalablement défini dans le cahier des charges (remblai, grave ciment, béton, sable, grave naturelle etc.).

Les matériaux de remblai et le dispositif avertisseur sont mis en œuvre conformément aux prescriptions.

Les procédures liées à la sécurité sont précises et l'utilisation des équipements collectifs et individuels de prévention des accidents est obligatoire.

Critères de performance

Les EPI sont portés en conformité à l'activité menée.

La sécurité individuelle et collective est respectée.

Les tranchées, les remblais et le dispositif avertisseur respectent les préconisations du cahier des charges.

L'assemblage des éléments constitutifs du branchement au collecteur est réalisé dans le respect des préconisations techniques.

Les diamètres et les assemblages par emboitements ou collages des tuyaux sont conformes aux recommandations de mise en œuvre.

L'ouvrage construit est étanche.

Le lit de pose, l'enrobage de la canalisation et les pentes sont conformes aux exigences normatives.

Les fouilles, les remblais et le dispositif avertisseur respectent les préconisations du cahier des charges.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser la situation de travail et identifier les risques potentiels tels que bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, chutes d'objets, manipulation de ciment, explosions, brûlures, irritations, proximité de circulation routière, troubles musculo-squelettiques et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer.

Appliquer la règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement et les consignes associées.

Commander les manœuvres d'un engin de levage ou de terrassement par gestes conventionnels.

Contrôler la pente du fond de fouille.

Elinguer et faire manutentionner les éléments de la canalisation.

Identifier une canalisation contenant de l'amiante.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	39/48

Identifier les risques potentiels tels que présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autre document) ou la présence de matériaux et produits susceptible de contenir de l'amiante.

Lire et exploiter des plans, des profils, des coupes et des dessins d'exécution.
Mettre en œuvre les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
Poser et régler les tuyaux et accessoires selon la pente et l'alignement défini.
Poser le grillage avertisseur.
Positionner la boîte de branchement et installer la rehausse.
Réaliser l'assise du tuyau (calage à mi-hauteur).
Réaliser l'enrobage de la canalisation.
Réaliser la découpe d'une partie de canalisation cassée en faisant des coupes perpendiculaires à l'axe du tuyau et chanfreiner les coupes.
Réaliser les coupes de tuyaux selon les exigences techniques et le respect des règles de sécurité.
Réaliser un autocontrôle visuel du travail effectué.
Régaler les matériaux en couches uniformes.
Régler le lit de pose des tuyaux.
Trier les déchets par classe pour leur élimination (CET ou recyclage).
Utiliser en toute sécurité la scie à sol ou la tronçonneuse.
Utiliser et assurer l'entretien journalier du petit matériel de compactage (plaque vibrante, pilonneuse, pied de mouton).
Utiliser le petit matériel (engin de servitude sans chauffeur porté et non télécommandé) et l'outillage courant de chantier et en assurer l'entretien de premier niveau.
Utiliser les différents moyens de réglage du fond de tranchée (règle + niveau, laser de canalisation, par exemple).
Utiliser rationnellement et en sécurité les outils nécessaires à l'activité.
Vérifier la conformité des appareils de levage pour la manutention des éléments (nature, classe de résistance, état de vétusté, date de péremption).
Vérifier la pente de la canalisation au moyen du niveau de chantier, de la règle et du niveau de maçon.
Vérifier la pente du fond de fouille.
Vérifier le fond de fouille (profil, absence de points saillants).

Anticiper les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
Etre autonome dans l'application des consignes.
Préparer son matériel, en fonction de la tâche à réaliser.
Ranger le matériel en fin de journée.
Résoudre un problème (mineur) en l'absence du Chef de Chantier ou du Chef d'Equipe.
S'adapter au poste de travail.
S'adapter aux imprévus et aux dysfonctionnements.

Alerter son responsable en cas d'incident ou d'accident.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Ecouter, lire et appliquer les consignes et les schémas ou plans.
Obtenir du responsable du chantier les informations complémentaires nécessaires à son activité.
Organiser son intervention avec son hiérarchie.
Rendre compte verbalement des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.
Savoir communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Savoir obtenir des renseignements auprès des riverains.
Signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche.
Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.
Travailler en équipe.

Connaître et appliquer les gestes et postures de travail.
Connaître l'utilisation et le fonctionnement du petit matériel de compactage et les règles de compactage (engin de servitude sans chauffeur porté et non télécommandé).
Connaître la classification des déchets pour leur élimination (CET ou recyclage).
Connaître la finalité des équipements de protections individuelle et collective mobilisables à chaque tâche de l'emploi.
Connaître la mise en œuvre des remblais de tranchée.
Connaître la procédure à appliquer en cas de présence de canalisations contenant de l'amiante.
Connaître la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	40/48

Connaître le rôle du lit de pose.

Connaître les bases du calcul (4 opérations, pourcentages, règle de trois, surfaces et volumes simples).

Connaître les causes et les conséquences des diverses addictions, de la présence de matériaux et de produits susceptibles de contenir de l'amiante, du bruit, du travail au froid et à la chaleur, des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, de l'agressivité du ciment, des explosions, des brûlures, des irritations, de la proximité de circulation routière et des troubles musculo-squelettiques.

Connaître les codes de couleur des dispositifs avertisseurs pour les réseaux enterrés.

Connaître les différentes méthodes de réglage d'un fond de fouille.

Connaître les différentes techniques de pose et d'assemblage des différents types de tuyaux (emboîtement, enrobage).

Connaître les différents modes de raccordement sur le collecteur principal (carottage, insertion, clip).

Connaître les différents types de boîtes de branchement.

Connaître les différents types de tuyaux (Polychlorure de vinyle, Fonte, Acier, Polyester Renforcé Verre) et leurs systèmes de joints.

Connaître les dosages, les dénominations et les techniques pour la fabrication des bétons et des mortiers.

Connaître les gestes conventionnels de guidage des engins.

Connaître les matériaux utilisables pour le remblaiement des tranchées.

Connaître les méthodes de mise en œuvre des bétons.

Connaître les méthodes de réglage du lit de pose.

Connaître les principes d'essais d'étanchéité d'un réseau d'eaux pluviales.

Connaître les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.

Connaître les règles de mise en œuvre des tuyaux (piquage, lit de pose, joints, assemblages, enrobage, grillage avertisseur).

Connaître les risques liés à la présence d'amiante dans des réseaux existants.

Connaître les techniques d'élingage et d'accrochage d'éléments à manœuvrer à l'aide d'engins de levage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	41/48

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler en équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

La nature des chantiers et les tâches qui incombent au maçon en voirie et réseaux divers demandent une collaboration permanente avec les différents membres de l'équipe. Il reçoit ses directives d'un chef (chef d'équipe ou chef de chantier) et travaille avec d'autres ouvriers plus ou moins qualifiés et des conducteurs d'engins. La bonne collaboration de tous les membres de l'équipe participe à la sécurité et à la qualité des ouvrages réalisés.

Critères de performance

Savoir recueillir ou transmettre des informations auprès des autres membres de l'équipe.

De sa propre initiative, aller aider des collègues à terminer une tâche.

Veiller à la sécurité de ses collègues sur le chantier.

Alerter en cas de danger.

Réaliser les traçages préparatoires en collaboration avec les autres intervenants.

Faciliter les opérations de guidage par le dialogue établi avec les conducteurs des engins de terrassement ou de levage (les indications orales et gestuelles sont adaptées aux besoins du conducteur).

Contribuer à la sécurité collective en s'intégrant dans l'équipe.

Mettre en œuvre des modes opératoires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la construction des ouvrages de voirie, les objectifs et l'organisation du chantier demandent au maçon en voirie et réseaux divers d'écouter, d'intégrer et d'appliquer les consignes qui lui sont données par son hiérarchique (chef d'équipe ou de chantier). Il doit appliquer les modes opératoires préalablement définis afin de garantir la qualité des ouvrages construits et le respect des budgets alloués.

Critères de performance

Livrer un ouvrage sans défaut dans les délais impartis.

Respect de l'intégrité des outils et du matériel confié.

Zéro accident.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Tout au long d'un chantier de construction de construction ou d'aménagement de voiries, respecter scrupuleusement les règles et consignes de sécurité afin de prévenir au mieux les risques potentiellement rencontrés.

Le travail sous circulation ou à proximité de celle-ci, en tranchée, dans un milieu encombré, en présence d'engins et d'autres intervenants, en utilisant des matériels et des outils facteurs des risques (tronçonneuse, scie par exemple) et le poids de certains éléments à mettre en œuvre nécessitent de la part du maçon en voirie et réseaux divers une application stricte des règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	43/48

Critères de performance

Porter les EPI nécessaires à l'exécution de la tâche.

Appliquer les consignes de sécurité quelle que soit la tâche à réaliser.

Mettre en œuvre les protections individuelles et collectives et les faire évoluer selon l'avancement du chantier.

Prendre en compte et respecter les normes environnementales (protection de l'environnement : cours d'eaux, arbres par exemple).

Effectuer le tri sélectif des déchets de chantier pour élimination en Centre d'Enfouissement Technique ou recyclage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	44/48

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	45/48

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MVRD	REAC	TP-00104	07	30/07/2019	29/07/2019	46/48

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

